

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE



PROJET D'ETABLISSEMENT 2015 / 2020

PREAMBULE

Le projet d'établissement est destiné aux élus, enseignants, partenaires, élèves et parents d'élèves de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques.

Il définit l'identité de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels, particulièrement les établissements de l'Education nationale, les formations de pratique amateur, ainsi que les lieux de création et de diffusion.

Il vise à identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles. La participation et l'engagement de chacun : élus, élèves, parents d'élèves, enseignants et partenaires, contribuera à sa bonne mise en œuvre.

SOMMAIRE

Introduction.....	P4
I Contexte.....	P4
II Les Missions.....	P5
• II -1 Mission pédagogique	
• II -2 Mission éducative, artistique et culturelle	
• II -3 Mission de soutien aux pratiques amateurs	
• II-4 Diffusion artistique sur le territoire de l'agglomération migennoise.	
• II-5 Information et conseil	
III Historique	P6
IV Présentation de l'Etablissement.....	P6
• IV-1 Les disciplines enseignées	
• IV-2 Les pratiques musicales	
• IV-3 Les actions éducatives	
• IV-4 Les actions de diffusion	
V Partenariats actuels et potentiels.....	P6
VI Ressources.....	P7
• VI-1 Les personnels pédagogiques et administratifs	
• VI-2 Les locaux	
• VI-3 Les équipements	
• VI-4 Les outils de communication	
VII Le budget	P8
VIII Diagnostic.....	P9
• VIII-1 Les publics	
• VIII-2 Les effectifs	
• VIII-3 Les locaux	
• VIII-4 La communication	
IX Perspectives – orientations – axes de développement.....	P11
X Evaluation du projet	P12

Introduction

La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise, attentive au développement et à l'équipement des services à la population, crée en septembre 2007 son établissement d'enseignement artistique dédié à la musique dans un premier temps puis à la danse et au théâtre. L'accent est mis sur la dimension éducative ainsi que sur l'accueil d'un public diversifié par ses motivations, son âge et son environnement culturel.

L'école de musique intercommunale du Migennois fait partie du réseau départemental des écoles de musique de danse et de théâtre de l'Yonne animé par Yonne Arts Vivants Elle inscrit son projet dans le cadre du « Schéma départemental des enseignements artistiques musique-danse-théâtre » lui-même s'inscrivant dans le cadre des différents textes nationaux de référence :

- Charte de l'enseignement artistique du Ministère de la culture de 2001.
- Loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004.
- Schéma national d'orientation pédagogique de 2008.

I Contexte

L'intercommunalité migennoise date de 1963 avec la création du District de Migennes réunissant Cheny, Epineau-Les –Voves et Laroche St Cydroine, ensuite élargi à Charmoy puis à Bassou, Bonnard et Chichery. La Communauté de Communes est située à un carrefour routier, ferroviaire et fluvial - proximité de l'autoroute A6 ; gare SNCF de Laroche-Migennes ; canal de Bourgogne. La vie migennoise a été longtemps rythmée par l'activité cheminote. Aujourd'hui, l'activité économique et industrielle est composée à 70% de commerce et services, 15,2% de construction, 13,6% d'industrie, 1,1% d'agriculture.

La population des huit communes migennoises compte 14 799 habitants avec une densité de 233 Hbt/km². La démographie est en baisse - moins 5 % depuis 1999. 24,7% de la population a moins de 20 ans et 25,9 % plus de 60 ans. 25% des familles avec enfants sont monoparentales.

La population des plus de 15 ans est majoritairement composée d'ouvriers et d'employés – 39,9 % - les professions intermédiaires et cadres supérieurs représentent 13,3% ; les artisans commerçants et agriculteurs 3,2% ; 16,6% sont sans activité professionnelle, 31% sont retraités.

Le territoire migennois compte 9 groupes scolaires primaires, 2 collèges. L'ensemble des écoles primaires de Migennes et Cheny est placé en Réseau de Réussite Scolaire.

De nombreux équipements sportifs et centres de loisirs intercommunaux équipent le territoire migennois. La ville de Migennes compte également une médiathèque, une MJC et une salle de diffusion professionnelle à rayonnement régional « le Cabaret l'Escale ».

II Les Missions

- **II – 1 Mission pédagogique – enseignement spécialisé instrumental et vocal. L'école de Musique intercommunale du Migennois - l'EMIM** - est un pôle de référence pédagogique en matière d'enseignement artistique. Il a pour vocation de former des amateurs (pour la majeure partie d'entre eux) aux pratiques artistiques en dispensant un enseignement spécialisé riche et diversifié. L'enseignement artistique se présente sous la forme de cursus, parcours dans lequel l'élève va suivre un chemin balisé par des activités de nature diverse, suivant les objectifs fixés (cf. règlement des études). Il participe à des pratiques collectives, est amené à présenter en public des travaux personnels ou collectifs. L'enseignement proposé a pour but de contribuer à l'épanouissement de l'individu, prenant en compte à la fois les dimensions sensorielles, affectives, intellectuelles et sociales. Il prévoit une graduation, en commençant par une approche généraliste et globale qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation. Vient ensuite le temps de l'approfondissement et des choix. Cursus diplômant, parcours personnalisé ou simple soutien à la pratique, il s'agit toujours de susciter et de développer l'intérêt et la curiosité, d'encourager l'investissement et le dépassement de soi, en vue d'une formation artistique de qualité.
- **II – 2 Mission éducative, artistique et culturelle.** L'EMIM s'inscrit comme l'interlocuteur privilégié des acteurs éducatifs de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise, venant enrichir leur travail en matière d'éducation musicale. Pôle ressource constitué d'une équipe d'artistes/enseignants et d'équipements adaptés, l'EMIM propose, en collaboration et au sein des établissements d'enseignement scolaire élémentaire et secondaire, différents types d'actions de sensibilisation et d'appuis techniques.
- **II – 3 Mission de soutien aux pratiques amateurs.** L'EMIM est attentive aux besoins des pratiques amateurs ; pour cela, elle fait la promotion d'un large éventail de disciplines instrumentales et en assure l'enseignement ; propose aux musiciens amateurs des formations adaptées à leurs attentes ainsi que des pratiques collectives encadrées au sein même de l'EMIM.
- **II – 4 Diffusion artistique sur le territoire de l'agglomération migennoise.** L'EMIM diffuse les travaux pédagogiques de ses élèves – les productions artistiques de ses professeurs.
- **II – 5 Information et conseil.** Pôle ressources migennois en matière d'enseignements et de pratiques artistiques – aide aux projets – Information au public sur toute question liée au domaine musicale : recherche d'une pratique instrumentale ou vocale amateur, recherche d'un groupe, d'une animation, d'un professeur particulier, d'un enseignement non dispensé à l'EMIM...

III Historique

Créée en 1982, l'école de Musique de Migennes, associative et étroitement liée à l'Harmonie Migennes devient intercommunale en septembre 2007. En régie directe de la Communauté des Communes de l'Agglomération Migennoise, cet établissement d'enseignement artistique est dédié à la musique dans un premier temps, puis à la danse et au théâtre. Dès lors, l'éventail des disciplines déjà enseignées est élargi aux départements cordes, percussions traditionnelles et voix.

IV Présentation de l'Établissement

- **IV – 1 Les disciplines enseignées**
 - Les bois : clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone.
 - Les cuivres : trompette, trombone, tuba.
 - Les cordes : violon, alto, violoncelle.
 - Les percussions : batterie, claviers, timbales, steel drum...
 - Les instruments polyphoniques : accordéon, guitare classique, guitare d'accompagnement, piano.
 - Chant : technique vocale
 - Formation musicale et MAO (musique assistée par ordinateur).
 - La musique d'ensemble dirigée et non dirigée.

- **IV – 2 Les pratiques musicales**
 - Ensembles cordes d'adultes amateurs, steel band adultes, orchestre d'harmonie (structure associée)

- **IV – 3 Les actions éducatives**
 - Sensibilisation à la pratique musicale par des présentations d'instruments
 - Soutien des pratiques vocales par l'encadrement de chorales scolaires
 - Sensibilisation aux spectacles vivants - Concerts éducatifs

- **IV – 4 Les actions de diffusion**
 - Auditions d'élèves
 - Concerts de professeurs

V Partenariats actuels et potentiels de l'EMIM

- Ecoles élémentaires – actions de sensibilisation – projet chant choral
- Collèges – actions de sensibilisation
- Centre de Loisirs - NAP
- Bibliothèque – auditions d'élèves
- MJC – projets avec les ateliers danses, les ateliers théâtre
- Milieu associatif
- Escale – concerts éducatifs – carte blanche de professeurs
- Théâtre perché – projets de classes associés aux concerts de professeurs.
- Harmonie Municipale – mutualisation d'équipements, accueil de nos grands élèves de 2^{ème} cycle.
- Réseau des conservatoires et écoles de musique icaunais – concertations pédagogiques ; examens de validation de fin de cycles ; projets pédagogiques.

VI Ressources

- **VI – 1 Les personnels pédagogiques et administratifs** – l'EMIM compte 16 professeurs dont 8 diplômés d'état pour un volume de 81,25 hebdomadaires – 2 sont titulaires de la fonction publique et 14 de statut privé. Ils sont employés par la ville d'Auxerre pour ceux de statut public et par Yonne Arts Vivants pour ceux de statut privé et mis à disposition de l'EMIM via des conventions annuelles. Ces conventions font l'objet d'une facturation du coût réel des salaires chargés ainsi que des frais de déplacement pour les professeurs de la ville d'Auxerre. Le directeur est titulaire de la fonction publique et personnel de la CCAM à $\frac{3}{4}$ temps, ainsi que le poste de secrétaire, emploi contractuel de la CCAM à 12/35^{ème}.
- **VI – 2 Les locaux** - Les locaux de l'EMIM comportent 9 espaces distincts dans 2 bâtiments
 - Bâtiment médiathèque – secrétariat et accueil public (16m²) salle professeurs, reprographie, ordinateurs MAO (12m²) – 2 salles de cours (20 m² chacune) – un espace rangement, entrepôt des instruments (4m²) – 2 espaces sanitaires (Femmes – hommes).
 - Bâtiment Jean-Philippe RAMEAU – 3 salles de cours (16 m² - 25m² - 110m²) – 1 espace de rangement (8 m²) pouvant servir de salle de cours individuel - 1 espace sanitaire mixte dont accès handicapés.
- **VI – 3 Les équipements**
 - 3 pianos numériques, 3 pianos droits, 1 marimba, 1 xylophone, 1 vibraphone, 1 ensemble de petites percussions et d'accessoires (l'harmonie municipale met à notre disposition 1 batterie, 3 timbales et un glockenspiel et différents accessoires de percussion)
 - 1 parc de 44 instruments à vent entièrement révisés et remis en état de marche pour le prêt et la location (héritage de l'ancienne école de musique).
 - 1 parc d'instruments (31 instruments cordes, vents et percussions) pour les projets de découverte et de sensibilisation.
 - 1 parc de steel drum (14 instruments)
 - 4 chaînes HIFI – 3 ordinateurs dédiés à la MAO (musique assisté par ordinateur).
- **VI – 4 Les outils de communication**
 - Page dédiée sur le site de la CCAM
 - Page Facebook
 - Campagne annuelle de distribution de Flyers et d'affiches dans l'ensemble des classes élémentaires de la CCAM en début d'année scolaire.
 - Reportage – radio Triage
 - Article de presse moment forts de l'année et de restitution de nos projets.

VII Le budget (budget 2015)

- Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
INTITULE	dépenses	INTITULE	Recettes
Masse salariale administrative (directeur)	33 800 €	Subvention Conseil Général de l'Yonne	19 000 €
Montant de la masse salariale des enseignants (mis à disposition par Yonne Arts Vivants (hors budget complémentaire) et ville d'Auxerre)	109 700 €	Recettes de fonctionnement (familles et autres divers)	28 900 €
Charges à caractère général (frais d'administration et d'organisation, budget complémentaire YAV pour « projet éducatif », charges de bâtiment) + charges de personnel (secrétariat et agent d'entretien)	52 800 €	Reste à la charge de la CCAM	147 400 €
Totaux	195 300 €	Totaux	195 300€

- Investissement :

Nouveaux investissements 2015 TTC			
Ecole de Musique	4450	Ecole de Musique	4450
Instruments (steel pan + batterie + cymbales)	4050	Subvention CRB instruments de musique 40% HT	1350
Achat matériel (1chaîne HIFI)	400	FCTVA(16,404%)	660
		A la charge de la CCAM	2440

VIII Diagnostic

- VIII – 1 Les publics :

- Origine géographique

	2012/2013	2013/2014	2014/2015		2012/2013	2013/2014	2014/2015
BASSOU	4	0	3	CHICHERY	9	7	5
BONNARD	6	5	3	EPINEAU LES VOVES	7	3	3
CHARMOY	5	6	4	LAROCHE ST CYDROINE	3	7	7
CHENY	4	9	9	MIGENNES	38	42	42

APPOIGNY	2	2	2	LINDRY	1	1	1
AUXERRE	3	3	8	LOOZE	2	2	1
BEAUMONT	3	2	1	MOLINONS	3	2	2
BELLECHAUME	2	1	0	MONETEAU	1	1	1
BRIENON	3	3	1	MONT ST SULPICE	2	1	3
BRION	2	2	2	MONTIGNY LA RESLE	2	2	2
BUSSY EN OTHE	1	2	0	NEUILLY	1	1	2
CHAMPLOST	3	3	3	ORMOY	1	2	1
DIXMONT	1	1	1	SEIGNELAY	0	3	2
FOISSY SUR VANNE	1	1	1	SENAN	1	1	1
GUERCHY	1	1	1	TURNY	1	2	3
GURGY	0	1	2	VAUDEURS	1	1	1
HAUTERIVE	1	1	2	VERGIGNY	1	1	1
HERY	1	1	1	VILLEMER	3	3	5
JOIGNY	8	3	5	AUTRES COMMUNES	10	11	7
LES ORMES	1	2	1				

- Cat : 59 % employés et ouvriers / 25 % cadres moyens et supérieurs / 11 % artisans et agriculteurs / 15 % non exprimés.

• **VIII – 2 Les effectifs**

- Global – évolution 2012 - 2015

2012/2013	2013/2014	2014/2015
140	143	139

- Par discipline – évolution 2012 - 2015

	2012/2013	2013/2014	2014/2015
VIOLON	8	7	11
ALTO	3	5	2
VIOLONCELLE	3	4	4
TROMPETTE	5	7	6
TROMBONE	3	4	3
TUBA	3	2	0
CLARINETTE	8	7	5
FLÛTE TRAVERSIERE	7	5	4
HAUTBOIS	0	2	1
SAXOPHONE	5	8	6
PERCUSSION CLASSIQUE	6	6	6
ACCORDEON	10	8	8
GUITARE CLASSIQUE	12	12	11
GUITARE D'ACCOMPAGNEMENT	11	7	8
PIANO	18	15	14
PIANO D'ACCOMPAGNEMENT	4	2	1
TECHNIQUE VOCALE	9	8	8
FORMATION MUSICALE	81	77	80
PRATIQUE D'ENSEMBLE	39	34	38
ENSEMBLE CORDES D'ADULTES	5	4	4
STEEL BAND	15	20	14
ATELIER CHANSON	9	5	0

- Par cycle – évolution 2012 - 2015

	Cycle initial	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	2 ^{ème} cycle bis	Hors cursus
2012/2013	0	93	5	0	42
2013/2014	22	78	10	0	33
2014/2015	25	71	5	8	30

- Par tranche d'âge (année de référence 2013/2014)

6/10 ans	11/14	15/17 ans	18/24 ans	25/39 ans	40/54ans	55 ans et plus
44	26	14	5	8	22	24
30.8%	26%	9.8%	3.5%	5.6%	15.4%	16.8%

Observations complémentaires : l'effectif des élèves se renouvelle d'environ 28% chaque année – 62% pratique au moins 2 années et 6% des élèves inscrits en cursus valide une fin de 1^{er} cycle. La place des adultes a évolué ces dernières années ; les plus de 40 ans représentent 32% des effectifs.

Le cycle initial, mis en place depuis septembre 2013, apporte des cohérences ; par la globalité de ses enseignements et ses objectifs de découverte, il offre une expérience significative aux élèves n'effectuant qu'une seule année (38%) ; l'accent mis sur le ressenti des fondamentaux que sont la pulsation et l'aisance vocale permet une progression aisée dans les années suivantes.

- **VIII – 3 Les locaux**, idéalement situés au cœur d'un ensemble de structures éducatives culturelles et sportives - médiathèque, collège Paul Fourrey, groupe scolaire G. Philippe, Piscine, salle omnisports, salle J. Brel - sont cependant vétustes et mal adaptés : problèmes d'acoustique, d'isolation phonique et d'aération, principalement dans le bâtiment Jean-Philippe Rameau. La circulation des publics dans les dégagements est difficile. Sur les 9 espaces dont nous disposons, 5 sont de véritables salles de cours. Nous manquons de 2 salles de cours : une dédiée à la formation musicale et à la MAO de 25 à 30 m² – l'autre à des pratiques d'ensemble d'une surface de 50 m² et d'une salle d'attente de 20m² où les élèves peuvent par exemple faire des travaux scolaires entre 2 cours, les parents attendre leurs enfants.
- **VIII – 4 La communication** – il n'est pas aisé de mesurer l'impact de notre communication actuelle. Il y a un sentiment d'une communication dispersée pas vraiment efficace.

IX Perspectives – orientations – axes de développement

- **Projet pédagogique (règlement des études)** – 4 axes d'évolution du projet pédagogique ciblant principalement la motivation des élèves, préalable à l'approfondissement et à la pratique autonome.
 - **Développer** la Mao en Formation musicale – actuellement au cœur du programme de cycle 2, l'idée serait d'initier les élèves dans les deux dernières années du 1^{er} cycle.
 - **Favoriser** la pédagogie de projet pour donner sens aux apprentissages et créer une émulation inter-classes.
 - **Privilégier** la pédagogie de groupe pour les premières années du 1^{er} cycle. Pour faire suite au cycle initial, privilégiant la pédagogie active et la mise en situation musicale, la pédagogie de groupe permet des réalisations valorisantes et crée la motivation.
 - **Faire évoluer** les modalités des examens de fin de cycle, notamment en les couplant à des actions du type « master class », pour donner plus de sens et de contenu à cette étape importante qu'est la validation d'une fin de cycle.
- **Développer** l'effectif de certaines classes (cuivres, hautbois) en les mettant davantage en lumière dans les actions éducatives.
- **Théâtre : Créer** un évènement annuel interdisciplinaire (danse théâtre musique) associant d'autres structures migennes (MJC, Escalé) – une activité théâtrale vue d'emblée comme transversale au sein de l'école de musique (stage à destination des élèves musiciens).
- **Créer** une pratique artistique en temps scolaire et périscolaire du type « Orchestre à l'école » afin de permettre l'accès à une pratique musicale de certains publics dont l'environnement culturel n'y est pas favorable. Les expériences menées dans de nombreuses villes font apparaître des résultats importants en termes de résultats scolaires mais aussi de comportement disciplinaire, de citoyenneté, de liens sociaux. Un tel projet dans le Migennes, outre ces effets généraux positifs, donnerait une assise plus importante à notre établissement et un meilleur potentiel de recrutement d'élèves.
- **Rationaliser** notre communication ; création d'une plaquette résumant le projet d'établissement – faire « vivre » la page dédiée à l'école de musique sur le site de la CCAM.
- **Locaux – améliorer** acoustiquement et esthétiquement l'existant – **trouver** une solution d'extension à court ou moyen terme. L'importance de la qualité fonctionnelle et esthétique de locaux n'est plus à démontrer tant pour la qualité d'accueil du public qui a plaisir à venir que pour l'équipe pédagogique qui voit là une reconnaissance, une considération de son travail. Pour compléter la récente pose d'une enseigne et de panneaux de fléchages en bordure de l'avenue de l'Europe, améliorer la signalétique dans la ville par fléchage – message subliminal de notre existence.

X Evaluation

Le présent projet d'établissement s'applique dès à présent et pour une durée de cinq années. C'est un projet vivant sachant évoluer à l'aune du bilan annuel d'activité, des résultats pour les indicateurs suivants :

- Evolution des effectifs par discipline
- Evolution des effectifs par cycle
- Résultats des évaluations intra et fin de cycles
- L'ampleur et la qualité des restitutions publiques
- L'évolution des pratiques amateurs locales
- L'activité partenariale locale et départementale
- Les retours et degré de satisfaction pour les actions menées dans le cadre du projet éducatif
- (...)

Documents annexes

- Projet pédagogique – règlement des études
- Règlement intérieur